

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Samedi 6 et dimanche 7 Avril 2019
- 2 réunions

VI^{els} Championnats de France interclubs des Maîtres

- Lieu : à déterminer
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 26/03/2019 au 02/04/2019
- Liste de départ : 03/04/2019
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âge, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique. Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs)

10 x 50 m NL mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs autres que les nageurs du 4 x 50 m 4 nages)

Classement au temps.

La course des réservistes (deux maximum par équipe) sera nagée après le 10 x 50 m (un 50 m ou un 100 m, spécialité au choix).

Jury

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification au sein de leur propre région et uniquement au sein de celle-ci (sauf si cette dernière n'en organise pas) en respectant le programme de la finale nationale. Si la ligue régionale ne les organise pas, le département peut le faire et les équipes ayant participé seront classées au même titre que les autres.

La période de qualification est fixée du mercredi 2 janvier 2019 au dimanche 3 mars 2019. Le classement national des interclubs sera publié le lundi 11 mars 2019. À l'issue de la période de réclamation, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

Mode de qualification

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. L'équipe du club organisateur sera obligatoirement dans les quatre-vingts (sa participation à une poule de qualification régionale n'est pas obligatoire). Les équipes classées ensuite (de la 81^e à la 150^e place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 80 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation **au plus tard le mardi 19 mars 2019. La liste définitive sera publiée le mercredi 20 mars 2019.**

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale). Les nageurs représentent leur club.

Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club (composé d'au moins 4 hommes et 4 femmes).

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents. Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office. Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Déclinaison interrégionale

Il est proposé aux interrégions d'organiser une finale interrégionale aux mêmes dates que la finale nationale.

Le programme devra être identique au national mais le nombre de réunions et d'équipes seront laissées à l'initiative de l'interrégion. Seules les équipes ayant été qualifiées après les poules qualificatives peuvent prétendre à y participer.

Toutes les équipes qualifiées de la 1^{ère} place à la 80^e place, qu'elles confirment ou non leur participation à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale. Les équipes classées ensuite, de la 81^e à la 150^e place, ayant confirmé, et qualifiées suite aux désistements de certaines équipes à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale.

Modalité d'engagements

Les modalités d'engagements vous seront communiquées ultérieurement. Aucun engagement ne sera accepté sur place.

En cas de désistement après la date limite de validation des participations (le 20 mars 2019), un rattrapage, au plus tard le dimanche 24 mars, sera proposé aux équipes réservistes dans l'ordre de leur classement.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages et 4 x 50 m NL : cotation FFN des relais messieurs (4 x 50 m 4N et NL) après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

- L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe.

Dans tous les cas mentionnés, le nageur marquera « 0 » point.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL avec minimum 4 femmes et 4 hommes.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

| Niveau | Pts |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points* | 10 |
| Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale | 20 |
| Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale | 40 |
| Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale | 80 |
| Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale | 160 |

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle offertes par l'organisateur.

Lors du défilé un prix récompensera le meilleur déguisement d'équipes.

Programme et horaires

Samedi 6 avril 2019

1^{er} réunion

Ouverture des portes : 13 h 30

Début des épreuves : 15 h 00

- 1 – 10 x 50 NL
- 2 – Course des remplaçants
- 3 – 400 NL
- 4 – 100 Papillon
- 5 – 50 Dos
- 6 – 100 Brasse
- 7 – 50 NL

Dimanche 7 avril 2019

2^e réunion

Ouverture des portes : 09 h 00

Début des épreuves : 10 h 00

- 8 – 100 NL
- 9 – 50 Brasse
- 10 – 100 Dos
- 11 – 50 Papillon
- 12 – 200 4 N
- 13 – 4 x 50 m 4N
- 14 – 4 x 50 m NL